

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 11
Pour	: 11
Contre	:
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 24 juin à 13h30, le syndicat du Canal de Ventavon St-Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 12 juin 2026.

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Rémy Lieutier, Christian Troja, Jérôme Samuel, Christian Garcin, Nicolas Richier, Bernard Nal, Michel Costanzo,

Était absent : Jean Noel Nal,

Etaient excusés et représentés : Joël Christophe (Pouvoir donné à René Isnard), Daniel Robert (Pouvoir donné à Christian Gallo),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Rémy Lieutier,

Objet : Projet d'aménagement au lieudit Mississippi en commune de Monétier, comprenant notamment le bâtiment de stockage, locaux pour le personnel

Le Président indique qu'il a demandé à son service technique de travailler sur un projet d'aménagement, derrière la station de pompage de Monétier Mississippi.

Ce projet comprendrait un espace de stockage de fournitures hydrauliques nécessaires à la maintenance et à l'exploitation des réseaux d'irrigation, ainsi qu'un espace dédié au personnel (sanitaire, hygiène, coin cuisine, etc.).

Le bâtiment comprendrait également un atelier permettant aux agents d'exploitation d'exercer leur mission, dans des conditions conformes aux exigences sanitaires et de sécurité en vigueur (hotte aspirante des poussières, ventilation, espace de travail etc.).

Le Président présente au Conseil d'Administration, un diaporama à partir des éléments élaborés par un architecte, accompagnés d'une étude économique et de l'avantage d'un tel aménagement pour l'ASA. Le syndicat échange sur ce projet et valide les dispositions suivantes, qui vont dans le sens de la mise en œuvre de ce projet :

- Un projet de bâtiment public qui contribuera aux missions de service public, que l'ASA exerce depuis la commune de Valserrès, jusqu'à Sisteron permettant l'irrigation sur plus de 4 800 ha.
- Les conditions sociales, sanitaires et d'hygiène du personnel doivent être améliorées, ce qui a donné notamment lieu à un courrier de la MSA, en sa qualité d'organisme de contrôle de l'ASA.

Les syndics valident le principe d'autofinancement du projet, lequel génère une économie de l'ordre de 480 000 € de frais d'intérêt, s'il avait fallu emprunter sur une durée de 15 ans pour conduire cette opération.

Les syndics confirment l'intérêt de pouvoir disposer de fournitures et d'équipements de remplacement, permettant de limiter les arrêts de service public qui pourraient avoir lieu si l'ASA ne disposait pas de matériel en stock, tels que transformateurs électriques, pièces de fournitures hydrauliques, groupes de pompage, etc.

Dans le cadre des échanges, il est fait état des stocks de fournitures entreposées en de multiples points, souvent chez des particuliers, en précisant qu'il est préférable qu'un établissement public rassemble au sein de son propre bâtiment, tous ces équipements qui ont été financés par la puissance publique.

Il est fait état des économies ou des recettes qui seront réalisées par suite de construction de ce bâtiment, dont notamment :

- La cessation des différentes locations qui nous permettent aujourd'hui d'entreposer du matériel sur différents sites,
- L'achat de fournitures hydrauliques en gros, réduisant par là même, les coûts unitaires des équipements,
- Les recettes liées aux productibles énergétiques des panneaux solaires.

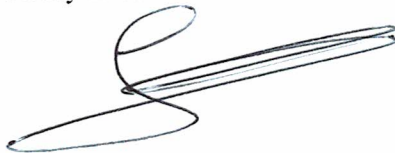
Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De mettre en œuvre le dépôt d'un permis de construire auprès de la Communauté de Commune du Sisteronais Buëch et solliciter de son Président l'examen attentif de notre demande
- D'autoriser le Président de l'ASA à consulter pour les missions d'architecture
- D'autoriser le Président de l'ASA à mettre en œuvre un marché à procédure adapté permettant la construction du bâtiment
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Rémy Lieutier



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian Gallo

